A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRERIE
ARGENT 1er TITRE
MONTRES FINES
DE
PATEK-PHILIPPE ET Cie DE GENÈVE
ET DES
1res Marques Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Quarante-neuvième année. — N° 18.

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

LUNDI 18 JANVIER 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Wonsecron..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

CHRONIQUE

AMANDINE

Dieu vivant! la première fois qu'il la vit!...

Un soir, Salutain avait vu un feu d'artifice à Saint-Sever sur l'Adour, et il avait remarqué que, pendant ce feu d'artifice, des gens autour de lui faisaient « ho! » et d'autres « ha! » — Mâtin!... murmuraient quelques-uns. Et tous élargissaient des yeux, arrondissaient des bouches...

Eh! bien, lui, la première fois qu'il vit Amandine, il eut envie de faire comme les gens au feu d'artifice, de soupirer « ho! » et « ah! » et de dire « mâtin! » et d'élargir des yeux, d'arrondir une bouche!...

Mais il ne dit rien, il ne fit rien, oh! non : Il était bien trop timide.

Seulement, ayant remarqué, à côté de la belle Amandine, une paysannette insignifiante, une maigriotte sans couleur et sans suc, comme une poire tombée de l'arbre quinze jours trop tôt, il lui adressa la parole à celle-là, et même il lui proposa une contredanse, lui offrit une limonade.

Il y a des maladroits qui visent la mariée, au jeu de massacre, et qui n'atteignent que la demoiselle d'honneur. A cause de sa timidité, Salutain se comportait souvent ainsi dans l'existence.

— Quelle est donc cette jolie personne, là-bas, avec qui vous causiez tout à l'heure? demanda-t-il à la maigriotte, entre deux tours de danse.

La maigriotte répondit :

— C'est ma sœur.

— Ah! c'est votre sœur?... Dieu vivant!... soupira Salutain en contenant mal une série de « ho! » et de « ha! » qui tournoyaient dans son gosier comme fèves en la marmite quand l'eau commence à bouillir.

Et la seconde fois qu'il vit Amandine, il lui sembla qu'elle était bien plus belle encore, si belle qu'il n'aurait même pas pu faire *ho* ni *ha* ; il n'aurait pu que joindre ses mains peut-être et baisser la tête.

— Ah! c'est votre sœur? redit-il à la maigriotte qui accompagnait toujours Amandine. Et il lui murmura compliments sur compliments à la maigriotte; et il lui paya des pâtés chez le pâtissier; et il lui offrit le bras pour traverser la place des Arènes.

La troisième fois qu'il vit Amandine, Salutain fut si troublé qu'il ne put s'empêcher de dire à la maigriotte :

— Si vous saviez, mademoiselle... Si vous saviez quelle amitié j'ai pour vous!

Et, la quatrième fois, n'y tenant plus, il proposa à la maigriotte :

— ...Si nous nous épousions, hein?

— Oh! oui! approuva la sœur d'Amandine.

Et il fut décidé qu'ils se marieraient dans un mois, avant si c'était possible. Il avait l'air si pressé, le timide Salutain.

—×—

Il vint faire sa cour le dimanche. Amandine était là souvent avec son visage de fleur, ses yeux doux comme une caresse de lune, et son sourire, qui semblait éparpiller du plaisir autour d'elle, comme un coup de vent, le matin, secoue des gouttes sur toutes les abeilles zonzonnant autour d'un rosier. Et quand elle était là, Salutain aimait bien davantage sa maigriotte. Quelles paroles tendres il lui murmurait!

Amandine semblait fort surprise, parfois, de voir sa sœur inspirer tant d'affection à Salutain. Et il y avait des jours où elle regardait sa sœur, où elle regardait Salutain sans rien dire, avec des yeux étranges, si beaux, si tristes aussi... Mais Salutain ne la regardait pas, elle, oh! non; du moins quand elle pouvait s'en apercevoir. Est-ce qu'on regarde le soleil en face? Et si Amandine lui parlait, c'était à la maigriotte, tout au plus, qu'il pouvait répondre; et, quand Amandine lui souriait, c'était à l'autre, seulement, qu'il osait renvoyer le sourire.

Un dimanche, quelques jours avant la noce, étant venu faire sa cour à sa fiancée, Salutain constata qu'Amandine n'était pas là.

— Vous savez que ma sœur est partie? lui dit la maigriotte.

— Partie?

— Oui, elle s'est retirée chez son oncle de Bordeaux.

— Ah!... alors...

— Quoi donc?

— Elle ne restera plus ici, avec nous?

— Naturellement non!

— Ah!...

Salutain baissa la tête, songeur, et s'en retourna presque aussitôt.

On ne le revit pas, cette semaine.

Et il fallut aller voir ce qu'il devenait, la veille de la noce.

— Eh bé, Salutain, que penses-tu donc? lui demandèrent des parents. Oublies-tu qu'il faut aller *enregistrer*, ce soir? C'est promis!

— Ah! fit Salutain d'un air distrait. Il faut enregistrer, ce soir?...

Oh! il y alla, ben sûr, puisque c'était promis. Il alla dire « oui » à M. le maire. Et le lendemain, pareillement, il dit « oui » à M. le curé, puisque c'était promis...

Et, un an après, sa maigriotte eut un enfant; et deux ans plus tard, elle en eut un autre.

Et ce furent des enfants très beaux, qui ne ressemblaient pas du tout à leur mère.

Et des années passèrent, passèrent, monotonement, sans qu'on revît Amandine au pays. Elle était toujours à Bordeaux, paraît-il. Oh! ce mot de Bordeaux! Quand il l'entendait prononcer, comme Salutain sentait son cœur gonfler dans sa poitrine!

Et vingt-cinq ans après, comme ses cheveux étaient tout gris, Salutain vit arriver, à la maison, une petite vieille, un soir...

—×—

Oui, c'était bien vrai, cette vieille s'appelait Amandine; ce visage c'était l'ancien visage de fleur; ces yeux, les yeux qui caressaient comme deux rais de lune...

— Dites-moi, Salutain? — murmura cette vieille, une nuit, tandis qu'une dernière bûche s'écroulait en braises dans le foyer — vous aviez donc tant d'amitié pour ma sœur, autrefois!

— Il soupira et ses yeux se fermèrent.

— Mais non, Amandine — répondit-il — c'était pour vous que j'avais de l'amitié... (oui, à présent il osait, puisqu'elle n'était plus belle) pour vous seulement!... Et c'était pour vivre à côté de vous, toujours, que je m'étais marié avec votre sœur... Mais pourquoi donc êtes-vous partie?

Et Amandine répondit :

— Parce que j'avais aussi de l'amitié pour vous, Salutain.

Ils se turent l'un et l'autre; ils regardèrent leur visage flétri et un peu de la lumière d'autrefois repassa dans leurs prunelles.

La petite vieille repartit, le lendemain pour Bordeaux et Salutain ne la reverra plus, sans doute.

A quoi bon, d'ailleurs? De temps en temps, quand le souvenir du passé met une ombre dans son cerveau, Salutain regarde ses enfants, son garçon, qui est si beau, sa fille, qui est si belle et qui ressemble à l'Amandine d'autrefois... Oui, elle lui ressemble toute, à celle qui avait un visage de fleur, des yeux de clair de lune et un sourire pur comme un éparpillement de rosée.

Jean RAMEAU.

INFORMATIONS

La compétence des juges de paix

Paris, 16 janvier. — Dans une réunion de la Commission de la réforme judiciaire, qui a eu lieu ce matin au Palais-Bourbon, M. Crupp, rapporteur, a été chargé de rédiger un nouveau texte ayant pour but de limiter la compétence pénale des juges de paix aux infractions commises par un délinquant primaire dans certains cas déterminés. Le juge de paix compétent dans ces cas ne pourra jamais prononcer des peines supérieures à dix jours de prison et cent francs d'amende.

Le travail par semaine

M. Richard Waddington a déposé au Sénat un projet tendant à permettre une meilleure répartition des heures du travail. On fixerait un maximum de 60 heures par semaine et on permettrait dix heures et demie par jour, ce qui réduirait à sept heures le travail du samedi. Ce système permettrait aux femmes de ranger le ménage le samedi après-midi, aux hommes de faire de menus travaux d'intérieur ou de jardinage.

C'est la reprise d'une motion qu'avait faite le 21 décembre 1899, M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, à la Chambre des députés. Il s'agissait de la proposition de loi sur le travail des enfants des filles mineures et des femmes. Il demandait que leur travail eut une double limite : qu'il ne pût être de plus de soixante heures par semaine et de plus de onze heures par jour. Cette réglementation plus flexible lui paraissait préférable et se prêtait à toutes les nécessités locales. Encore une idée du député du Nord qui fait son chemin.

Le duel Boutard-Sembat

Paris, 16 janvier. — A la suite de l'altercation qui s'est produite, hier, pendant la séance de la Chambre, entre MM. Boutard et Sembat, les témoins des deux députés ayant jugé qu'il y avait lieu à rencontre, cette rencontre a eu lieu, ce matin, à neuf heures, au plateau de Châtillon.

L'arme choisie était le pistolet. Le dénouement a été celui que comportent ordinairement ces sortes d'affaires : deux balles ont été changées sans résultat.

Le duc d'Orléans

Paris, 16 janvier. — Le *Daily Express* a repris une information de l'*Allgemeine Zeitung* suivant laquelle le duc d'Orléans songerait à divorcer et au besoin à faire annuler son mariage en cour de Rome. Le *Matin* a reproduit la note du *Daily Express*.

Nous sommes autorisé, dit le *Journal des Débats*, à démentir de la manière la plus catégorique cette information.

Le prince et la princesse se trouvent en ce moment à leur château de Woodnorton (Angleterre), où ils reçoivent chaque jour leurs amis de France.

Le curé de Loigny nommé prélat romain

Chartres, 16 janvier. — Sur la demande du général de Charette et de l'évêque de Chartres, M. l'abbé Theuré, curé de Loigny-la-Bataille, vient d'être nommé prélat romain, au rang des camériers d'honneur du Pape.

M. l'abbé Theuré est curé de Loigny depuis plus de quarante ans. Il s'est signalé en 1870 et a fait élever, dans sa commune, un ossuaire où sont déposés les restes des anciens combattants de la guerre franco-allemande. M. l'abbé Theuré est chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Académie et de la Société d'Encouragement au bien.

La « Vienne »

Paris, 16 janvier. — Le correspondant de la *Patrie* à Brest lui télégraphie qu'à la suite d'une indiscrétion commise par un employé de la direction des défenses mobiles le bruit court que la *Vienne*, désemparée, se trouve dans les mers d'Irlande.

Personne ne serait plus à bord. Tout le monde serait parti à bord des canots, baleinières et chaloupes. Cette nouvelle connue à Brest vers midi aurait produit une très grande émotion.

Au Ministère de la Marine on dément formellement la nouvelle donnée par la *Patrie*.

Les Allemands dans le sud-ouest africain

Berlin, 16 janvier. — L'insurrection des indigènes dans le protectorat allemand du Sud-Ouest Africain, prend des proportions de plus en plus menaçantes. On apprend aujourd'hui que les Herreros sertent de très près la ville d'Okahavaya. La garnison de Windhoek, qui vient d'être renforcée, a vainement tenté de délivrer ce poste. Les insurgés menacent même Windhoek. Les troupes allemandes auraient déjà essuyé des pertes nombreuses. Le dernier ban de la réserve a été appelé, et des secours demandés.

CHOSES ET AUTRES

Examen oral dans un pensionnat de jeunes filles :

— Pouvez-vous me dire, mademoiselle, à quelle époque Duval tua Goliath?...

— Dame!... Ça devait être à l'époque de la Fronde!...

—×—

A la correctionnelle.

Le président, au plaignant :

— Vous accusez le prévenu de vous avoir volé votre mouchoir?

— Oui, mon président, à preuve que voilà de pareil.

— Ce n'est pas une raison, car, moi aussi, j'en ai un tout semblable dans ma poche.

Le plaignant, d'un ton convaincu :

— C'est bien possible, car il m'en manque deux.

LA GRÈVE AGRICOLE DU MIDI

Graves désordres

Paris, 16 janvier. — Une dépêche de Montpellier dit que des troubles graves se sont produits à Coursa, près de Narbonne. Un millier d'ouvriers agricoles en grève, après avoir parcouru en grand nombre les rues de la ville, pénétrèrent dans l'église et arborèrent au clocher un drapeau rouge. Ils sonnèrent le tocsin toute la journée. Des troupes ont été mandées en toute hâte.

Des troubles se produisirent également à Meze, à 30 kilomètres de Montpellier. 200 grévistes envahirent diverses propriétés et obligèrent les ouvriers à cesser le travail. Ils parcoururent ainsi diverses localités.

Grève terminée

Narbonne, 16 janvier. — Les ouvriers agricoles ont, dans une réunion tenue hier à la Mairie, et qui s'est terminée à minuit, accepté 3 francs par journée de sept heures et 50 centimes par heure supplémentaire. On espère que les grévistes des villages voisins, accepteront le même salaire, et que la grève s'éteindra ainsi dans toute la région.

LE CONTRE-PROJET COLIN

SUR L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Les congrégations enseignantes. — Le sort des congréganistes — La disparition par extinction. — Le droit des individus. — Ce que dit M. Colin. — Les finances de l'Etat. — En vingt-cinq ans. Onze articles.

M. Combes a déposé, il y a quelques semaines, sur le bureau de la Chambre, son projet qui interdit l'enseignement à toutes les congrégations et à leurs membres. La rigueur du projet ministériel a frappé, à la Chambre, même beaucoup de ceux qui ont l'habitude d'accorder leur confiance au gouvernement.

L'opinion de M. Colin

L'un d'eux, M. Colin, qui a longtemps été professeur à l'Ecole de droit d'Alger, a préparé sur ce point capital une proposition qui correspond au sentiment d'un grand nombre de membres de la majorité ministérielle et qui atténue dans une certaine mesure les dispositions du projet Combes.

— Sur le principe même posé par ce projet, dit M. Colin, nous n'avons rien à dire. Avec la très grande majorité du parti républicain nous ne pouvons que souhaiter la disparition de l'enseignement congréganiste. Sans faire à cet enseignement d'autres critiques qu'il serait cependant possible de lui adresser, nous nous bornons à remarquer que jamais l'enseignement congréganiste ne pourra réaliser la séparation du domaine scolaire et du domaine religieux. C'en est assez pour que le législateur considère comme un devoir de ne pas maintenir aux congrégations religieuses le bénéfice d'autorisations anciennes leur permettant d'assurer la diffusion d'un enseignement trop manifestement étranger, sinon hostile, à toutes les conquêtes et à toutes les tendances de l'esprit moderne.

Mais si nous approuvons sans réserve toutes les mesures législatives, propres à amener la disparition de l'enseignement congréganiste, c'est à la condition essentielle que ces mesures soient conçues et appliquées de telle manière qu'on ne puisse présenter comme une œuvre de persécution et de violence l'œuvre de progrès qu'il s'agit en réalité d'accomplir; c'est à la condition aussi qu'elles n'entraînent pas, pour les finances publiques, des sacrifices de nature à rompre, à troubler tout au moins l'équilibre de bien des budgets communaux.

M. Colin déclare qu'à ce double point de vue le projet du gouvernement ne le satisfait pas. Est-il juste de frapper si brutalement les congréganistes des congrégations autorisées? Ceux-là étaient couverts par la loi. Si la loi est changée, il est de tradition constante que les droits antérieurs soient respectés.

M. Colin estime qu'on ne doit pas faire supporter par les congréganistes le poids des coups portés à la congrégation. Il suffit d'arrêter, d'une façon absolue, le recrutement de toutes les congrégations autorisées à donner l'enseignement :

— Les congrégations seraient ainsi seules frappées et sans léser aucun droit, ni même aucun intérêt individuel, on n'en arriverait pas moins surement à la suppression de l'enseignement dont elles sont les dispensatrices. Sans doute, on aboutirait moins vite qu'avec le projet du gouvernement. Ce n'est pas, certes, en cinq années que la réforme serait réalisée. Mais si est permis de croire qu'en moins de vingt-cinq ans, elle serait accomplie.

Or, qu'est-ce qu'un retard d'une vingtaine d'années, demande justement M. Colin, alors qu'il s'agit de mettre une réforme aussi radicale et aussi importante à l'abri des objections si graves que soulève le projet du gouvernement?

Les articles

La proposition de M. Colin est divisée en 11 articles. Le premier, en interdisant toute autorisation future à des congrégations enseignantes, aurait comme conséquence le rejet de toutes les demandes d'autorisation actuellement pendantes et relatives à des établissements d'enseignement. L'article 2 dit :

A compter de la promulgation de la présente loi, les congrégations actuellement autorisées à donner l'enseignement ne pourront plus recruter de nouveaux membres.

Elles devront, dans le mois qui suivra cette promulgation, fournir au préfet, en double expédition dûment certifiée, les listes que l'article 15 de la loi du 1er juillet 1901 les oblige à tenir.

Ces listes fixeront *ne varietur* le personnel appartenant à chaque congrégation. Elles ne pourront comprendre que des congréganistes majeurs et définitivement entrés dans les congrégations, antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Toute inscription mensongère ou inexacte sera punie des peines portées au paragraphes 2 de l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.

Les articles 3 et 4 règlent la situation des congrégations à qui serait laissé, leur vie durant, le droit d'enseigner et la situation des établissements restant ouverts tant qu'ils auraient un personnel suffisant, et qui seraient fermés au fur et à mesure de la diminution du nombre des congréganistes autorisés à enseigner.

Les congrégations mixtes, c'est-à-dire aussi bien enseignantes qu'hospitalières, devraient renoncer à leur première qualité pour échapper aux prescriptions de la proposition, à moins que leurs écoles ne soient exclusivement réservées aux enfants hospitalisés dans lesdits établissements.

D'autres articles sont relatifs à la liquidation des biens des congrégations ainsi disparues. Un autre ordonne la laïcisation de toutes les écoles publiques dans les trois ans.

LES HUMBERT

Paris, 16 janvier. — Mme Humbert, transférée à Saint-Lazare, est dans un état de santé peu satisfaisant. Elle a des palpitations de cœur et une migraine perpétuelle. Surtout, elle semble très déprimée.

Me Labori a déclaré que Frédéric Humbert a manifesté la volonté formelle de ne pas venir à Paris. M. G. Berry a écrit au président de la Commission d'enquête pour lui demander, puisque Mme Humbert est à Paris, s'il ne croyait pas utile de l'entendre mardi en même temps que Me Labori.

LE DIFFÉREND RUSSO-JAPONAIS

La parole est maintenant à la Russie. La note que le Japon vient d'envoyer à Saint-Pétersbourg ne fixe aucun délai de réponse. Le gouvernement russe a mis vingt jours pour faire connaître sa manière de voir sur la première communication japonaise, dix jours pour répliquer à la seconde. On peut être sûr que sa décision sera mûrement réfléchie.

Tout pronostic serait vain. Il ne faut pas dissimuler cependant que la situation deviendrait délicate si le Japon maintenait l'attitude intransigeante que prétend le baron Hayashi. La Russie s'est montrée de bonne composition. Le tsar a déclaré qu'il ferait tout son possible pour assurer le maintien de la paix. Mais il y a des limites aux concessions. Il faut compter sur la prudence dont le gouvernement japonais a fait preuve jusqu'ici.

En attendant, les préparatifs militaires continuent de plus belle.

Vers la paix

Interviewé par un rédacteur du *Daily Chronicle*, un fonctionnaire de l'ambassade de Russie à Londres a déclaré que, jamais, les perspectives de paix n'avaient été plus satisfaisantes.

Cette assurance s'inspire, pour une part, sans doute, des paroles prononcées par le tsar à la réception du jour de l'An, et dont les journaux anglais eux-mêmes tirent un excellent augure. Quelques-uns, toutefois, d'un pessimisme persistant, expriment la crainte que Nicolas II ne réussisse pas à dominer le parti de la guerre en Russie.

L'action des puissances

Saint-Pétersbourg, 16 janvier. — On mande de Vladivostok, 16 janvier :

« Le bruit circule à Vladivostok que toutes les puissances ont insisté auprès du Japon pour qu'il observe le *statu quo* et lui ont représenté combien était désirable le maintien de la paix. »

LA SÉANCE DE VENDREDI

A LA CHAMBRE

Pourquoi M. Combes n'a pas révoqué M. Lépine. — Le secret du vote de confiance. L'opinion des journaux.

Paris, 16 janvier. — On voit à peu près clair maintenant dans la séance d'hier qui par la faute ou la volonté du gouvernement, s'est déroulée dans une confusion telle que les scrutins en sont totalement faussés. Ainsi, il est hors de doute que l'ordre du jour pur et simple a été voté avec l'intention bien arrêtée de blâmer le gouvernement. De même, l'ordre du jour de confiance a été accepté uniquement parce que M. Loubet a promis de ne pas toucher à M. Lépine.

M. Georges Leygues s'en expliquait aujourd'hui dans les couloirs : « M. Combes, disait-il, a fait appeler MM. Sarryen, Noulens, Colin et cinq ou six autres, et les a priés d'aller de banc en banc assurer que M. Lépine ne serait pas révoqué, sans cela il était par terre; c'est une défaite, car la révocation de M. Lépine était arrêtée, et, sans les incidents d'hier, elle aurait figuré à l'*Officiel* de ce matin. C'est parce que je le savais que je suis intervenu et que j'ai mis M. Combes dans la nécessité de battre en retraite. » Ces promesses *in extremis* de M. Combes nous les avons recueillies hier; elles se précisent aujourd'hui; ainsi, un bloc-ard, M. Vazeille, demandait au président du Conseil de révoquer M. Lépine. « Je ne demande pas mieux répondit M. Combes mais M. Loubet ne veut pas. »

A d'autres députés, M. Combes a tenu un langage semblable : « Je ne veux pas déplaire à M. Loubet et à M. Waldeck-Rousseau », disait-il. Donc, le jeu de M. Combes apparait ainsi, promettant aux uns de ne pas révoquer, expliquant à sa façon aux autres pourquoi il ne le pouvait pas. Sur ce dernier point il n'a convaincu que les naïfs, ou ceux qui ont bien voulu l'être. Tout le monde sait que ce n'est pas par peur, ni de M. Loubet, ni de M. Waldeck-Rousseau que M. Combes recule. L'affaire des chartreux, dit-on couramment, dans les couloirs, fournit une explication bien plus plausible.

Du reste, on rapporte qu'au cours de la séance d'hier, M. Maurice Binder l'a dit brutalement en face du Président du Conseil : « Le préfet de police détient des dossiers qui vous font peur, voilà pourquoi vous manquez de crânerie et ne netteté dans cette affaire. »

On sait, d'ailleurs, nous l'avons dit plusieurs fois, que M. Combes avait promis aux socialistes de faire sauter M. Lépine, ils ont été dupés hier, mais quelqu'un qui les connaît bien, M. Charles Bos, disait : « Ils ne se fâcheront pas; j'en suis sûr. » Les socialistes déclarent, en effet, qu'ils avaleront toutes les couleuvres pour soutenir M. Combes, son renversement serait désastreux pour eux.

Les journaux

Le *Temps* s'exprime ainsi :

On s'imaginait que, seule, la représentation nationale était inviolable, et que, seuls, le Luxembourg et le Palais-Bourbon ne pouvaient être envahis, sans crime et forfaiture, par la force publique. On oubliait la Bourse du Travail.

Les radicaux et les socialistes eux-mêmes seraient les plus embarrassés si l'on consentait à reconnaître, à la Bourse du Travail, cette étrange immunité. Quoi qu'on ait paru dire hier, ou laisser entendre, la force publique aura toujours le droit d'y pénétrer — légalement — s'il s'y produit des incidents illégaux. Elle n'est le siège d'aucun pouvoir.

Ces choses sont tellement évidentes que la Chambre n'a couvert, de ses votes, le Gouvernement, qu'à la condition que la conduite — comme toujours si courageuse et si correcte — du Préfet de police, ne souffrit aucun blâme.

Des *Débats* :

M. le Président du Conseil avait donné déjà bien des exemples des incertitudes de sa conscience et de ses complaisances pour la majorité; il vient de se surpasser.

A mesure que la durée du ministère se prolonge, M. Combes est de moins en moins un chef de gouvernement; il tend à tout remettre entre les mains de la Chambre; il semble même qu'il use de plus en plus volontiers d'un système par où il abdique toute dignité et par où il fausse nos institutions.

Il n'a plus que des passions, et point d'opinions. C'est une triste condition, pour un chef de gouvernement, et, si petite idée qu'on ait de la majorité, quand M. Combes s'écrie : « Vous avez le gouvernement que vous méritez », il trouve encore moyen de se flatter.

FAITS DIVERS

ASSASSINAT DE DEUX VIEILLES FEMMES. — Deux vieilles femmes, Mme Kiffer, âgée de 78 ans, et sa domestique, Mme Louis, âgée de 60 ans, et originaire de l'arrondissement de Valenciennes, habitaient à Saint-Taverny, une maison isolée. Elles y ont été trouvées hier assassinées.

Mme Kiffer avait le crâne défoncé par un instrument contondant; Mme Louis était lardée de coups de couteau. On a volé des titres de rente et une somme de 1.500 francs.

HORRIBLE DRAME CONJUGAL. — Un employé de commerce nommé Bizel, âgé de 26 ans, et marié depuis six mois, a tué sa femme à coups de revolver en pleine rue à Senlis où il habitait. Il s'est tiré ensuite une balle dans la tête et s'est tué.

SUICIDE D'UN JUGE. — Rochefort, 16 janvier. — On a trouvé, pendu dans sa chambre, M. Pommier, juge au tribunal de première instance de notre ville. Ce suicide est attribué à des chagrins intimes. M. Pommier était âgé de quarante ans et père de famille.

INCENDIE D'UN HOTEL. — Vevey, 16 janvier. — Un hôtel, nouvellement construit, situé au-dessus de Vevey, a été entièrement détruit par le feu. Cet établissement devait être ouvert au mois de juin.

UNE CATASTROPHE EN ESPAGNE. — Saragosse, 16 janvier. — Une barque contenant des ouvriers qui traversait Lebre, a chaviré au milieu du fleuve. Onze ouvriers ont été noyés.

LE SHAH DE PERSE EMPOISONNÉ. — Vienne, 16 janvier. — Suivant des nouvelles reçues de Téhéran et datées du 25 décembre, le shah aurait échappé, quatre jours avant, à une tentative d'empoisonnement.

Pour combattre une légère indisposition, son médecin persan lui avait ordonné un médicament; aussitôt qu'il l'eut pris, les symptômes d'empoisonnement apparurent.

Le médecin persan et le docteur anglais du shah essayèrent sur eux-mêmes la potion, qui produisit des effets semblables. Le médecin attaché à l'ambassade française fut alors appelé et il trouva dans la séparation des traces d'atropine.

L'enquête n'a pu déterminer encore si l'ordonnance a été mal exécutée par le pharmacien de la cour ou si la potion a été changée avant d'être présentée au shah.

EXPLOSION A BORD D'UN VAPEUR. — *Cinq blessés.* — Douvres, 16 janvier. — Le *Ranza*, vapeur anglais jaugeant 5.200 tonneaux, de la Calédonian Steamship Company de Liverpool, allait entrer en rade de Douvres, lorsque les chaînes de ses ancres se rompirent et le bâtiment fut entraîné vers les rochers.

Des remorqueurs furent envoyés au secours du *Ranza*, mais pendant qu'ils le ramenaient vers la terre, une explosion de gazoline se produisit à l'avant du vapeur.

Cinq marins, qui se trouvaient couchés dans leurs lits, furent grièvement brûlés et durent être transportés à l'hôpital de Douvres.

LETTRE D'UN PATRON

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Votre édition du 21 décembre contient une nouvelle « lettre d'un ouvrier » qui m'amène à recourir encore à votre obligeance en vous adressant quelques mots de rectification.

Tout d'abord, je tiens à vous le dire, si « Frédéricka » vous écrit, suivant sa propre expression « pour répondre au désir de la grande majorité des ouvriers », je n'exprime pour ma part que mes idées personnelles.

J'ai cru, cependant, pouvoir affirmer « qu'une assemblée élue à raison de deux ouvriers par chacune des usines de Roubaix et Tourcoing n'a aucune chance d'être agréée par les patrons, ni de faire de la bonne besogne, si, par extraordinaire, elle était agréée ». Me suis-je trompé? Je ne le pense pas. Personne en effet, ni parmi les patrons, ni parmi les ouvriers, ni parmi les autorités administratives n'a, que je sache, fait jusqu'ici le moindre effort pour réaliser la combinaison de « Frédéricka ».

On ne m'accusera pas, j'espère, d'être coupable de cette indifférence générale. Ce serait attribuer à une simple correspondance, une influence beaucoup trop exagérée.

Si le projet de « Frédéricka » n'a été exécuté par personne, c'est qu'il est pratiquement impossible.

D'abord, l'organisation de l'assemblée me paraît irréalisable. Ni « Monsieur le Préfet », ni « les administrations municipales de Tourcoing et de Roubaix » n'ont qualité pour « envoyer des convocations et recueillir au besoin tous les renseignements dont les ouvriers pourraient avoir besoin pour l'établissement des tarifs de salaire dans l'industrie textile ». Et quand même ces représentants de l'autorité publique croiraient pouvoir mettre leurs laïaux et leurs personnels au service d'une partie de la population, ils n'ont aucun droit de forcer qui que ce soit à répondre à leur appel. On peut donc supposer qu'un certain nombre de patrons et même d'ouvriers se seraient abstenus par simple indifférence.

En second lieu, l'endroit désigné pour les réunions est suffisant à lui seul pour écarter beaucoup de monde. Quoiqu'en dise « Frédéricka », la mairie est une « maison du peuple », dans laquelle, comme dans beaucoup d'autres malheureusement, on s'occupe non pas tant des « conditions de l'existence » du peuple que des moyens d'obtenir les mandats que procurent les suffrages du peuple.

Enfin, le but proposé par Frédéricka, la rédaction d'un tarif uniforme, n'est pas fait non plus pour rallier à son projet les gens pratiques. Quel est l'homme expérimenté et sage qui accepterait de travailler à la confection d'un tarif uniforme pour toutes les usines de Roubaix et Tourcoing où l'on fabrique les mêmes articles? Les salaires doivent, en bonne justice, être à peu près les mêmes dans toutes les usines de la même industrie ; or, pour cela, il faut, non pas que le tarif soit uniforme, mais, au contraire, que la base du salaire à la tâche, c'est-à-dire le tarif soit différent d'une usine à une autre ; parce que les conditions du travail : métiers, matières, pertes de temps, etc... ne sont jamais semblables dans deux usines. Il est donc nécessaire que dans chaque atelier, il soit tenu compte de ces conditions du travail et par conséquent que le tarif soit élaboré spécialement.

Cela ne veut pas dire que je nie les intérêts généraux des ouvriers d'une même profession? J'appelle, au contraire, de tous mes vœux, la formation de syndicats indépendants qui puissent grouper les ouvriers sérieux et leur donner, aussi bien vis-à-vis de leurs camarades que vis-à-vis des patrons, la force suffisante pour faire aboutir certaines réformes utiles et déterminer les bases des conditions du travail de chaque profession, bases qui serviraient à établir le tarif spécial de chaque usine.

Frédéricka n'interprète donc pas fidèlement ma pensée quand il appelle ma « combinaison », le souhait que j'ai exprimé de voir, dans chaque usine, un noyau d'ouvriers sérieux se mettre en rapports avec le patron pour éviter les conflits.

Ce souhait n'est que pour le présent et à titre transitoire. La combinaison que je vous ai indiquée dans mes précédentes lettres comme « le seul moyen pratique » est « que, dans un avenir, le plus proche possible, les ouvriers sérieux, que je crois très nombreux dans la région, se sentent enfin les coudes, s'unissent dans des groupements indépendants de toute influence politique et se mettent ainsi en mesure d'entrer en rapports avec les patrons ».

Un mot pour finir au sujet du « dilemme » par lequel « Frédéricka » termine sa lettre. Il est évident que, si les moyens pacifiques échouent, la guerre éclatera. Mais « Frédéricka » a-t-il prouvé que sa combinaison est réalisable et qu'elle amènerait la paix? A-t-il surtout prouvé qu'il n'y a pas d'autres moyens pacifiques à employer? Je ne le pense pas et ne me sens aucunement emprisonné dans son « dilemme ».

Pourquoi faut-il que ce fameux « dilemme » fasse surgir dans ma mémoire celui des gens qui, à défaut de raisons font appel à la force et vous arrêtent la nuit en criant « la bourse ou la vie »? C'est bref comme argument!

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciements, mes salutations les plus distinguées.

Pacificus.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 16 janvier 1904.

Ainsi que nous le disions il y a huit jours, il règne une bonne activité dans la plupart des tissages de draperie. Les genres d'été ont amené une certaine quantité de suppléments, qui sont actuellement en cours d'exécution. On procède, d'autre part, à la fabrication des bandes de voyages. Autant qu'on peut en juger à présent, on augure bien de la saison d'hiver.

La proportion des étoffes unies en nuances mélangées ou jaspées paraît devoir être plus importante que les saisons précédentes. Les genres noirs semblent également devoir être mieux suivis. En fantaisie, des rayures de divers genres, des carreaux dans l'esprit des damiers, tels sont les articles sur lesquels semble devoir se porter la consommation pour l'hiver prochain.

On fera probablement beaucoup de cheviottes. Cet article se tisse déjà à présent en grandes quantités.

En genres classiques, les ecclésiastiques et tissus similaires sont toujours l'objet d'une fabrication peu importante, mais assez régulière. Toutefois, l'ancien article en chaîne double et trame 60, en pur mérinos, est à peu près délaissé. Les genres actuels sont en chaîne simple, l'article est moins duité et la trame plus grosse et plus commune. On en fait même en chaîne coton L'article se prête bien à l'établissement de ces contextures inférieures. Les grains les plus suivis sont toujours les poudres, les reps ou turquoises, la vénitienne, etc....

En chines, on fait beaucoup d'articles fantaisie rayés ou à carreaux, toujours dans l'esprit des tis-